

## **COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS**

---

**Réunion :** électronique du mardi 17 février 2026

---

**Présidente :** Mme DELPIERRE.

---

**Présents :** MM. FIDON – KADRI - MADIOT - PRETOT - RICCI.

---

### **DOSSIER 80 :**

#### **FRANCHEVELLE – VAL PESMES du 15/02/2026 en coupe de Haute Saône.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

### **DOSSIER 81 :**

#### **VAL DE SAÔNE – HAUTE VALLEE OGNON du 15/02/2026 en Départemental 2 groupe B.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

## **Feuille de Match Informatisée :**

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- **Journée du 14 et 15 février 2026 :**

Néant

\*\*\*\*\*

Le Secrétaire de séance,  
**François FIDON**

La Présidente,  
**Claire DELPIERRE**

### **RAPPELS AUX CLUBS :**

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

\*\*\*\*\*

RAPPEL :

*Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*